



Accident du travail, intermittent du spectacle

Par **KimHa**, le 27/11/2016 à 11:53

Bonjour à tous.
Il y a de sa environ 10 jours j'ai eu un accident du travail au Grand Palais à Paris. Nous montions un défilé de mode, et je suis tombé d'une plateformes de 3m environ. Nous travaillions en hauteur alors qu'aucun garde corps n'était posé, j'étais engager en tant que technicien plateaux . Je me rétrouve aujourd'hui avec une double fracture ouverte, et une immobilisation de minimum 3 mois qui nécessitera par la suite une rééducations. Un de mes responsables me suggères très fortement de porter plaintes ou du moin de posé une main courante car il n'est pas impossible que je me retrouve avec des séquelles dans le temps...
Mais je vous avoue être complètement largué, j'ai 25 ans et jamais je n'aurais cru devoir effectuer ce genre de démarche. J'ai besoins d'aide, enfin je veux dire qu'on me guide, par quoi commencer, des gens ou organismes que je pourrais contacter pour que l'on m'explique quoi faire ?
Cela nécessitera beaucoup d'argent?
Merci pour vos réponses, je suis ouvert à toutes informations ou recommandations, je vous remercie sincèrement de m'avoir lu, et je m'excuse également poura qualité du message, je l'écris depuis un téléphone portable et je ne suis pas très à l'aise.
Merci encore

Par **morobar**, le 27/11/2016 à 12:00

Bonjour,
[citation]ou du moins de posé une main courante [/citation]
Pourquoi pas aussi faire pipi dans un bénitier ?
Soit vous portez plainte contre l'employeur et engagez une action pénale en vous portant partie civile.
Soit, voire simultanément, vous dénoncez auprès de la CPAM la faute inexcusable de l'employeur.
Faites vous aider par votre médecin traitant, ou un syndicaliste.
La main courante ne débouche sur rien, il s'agit d'une déclaration unilatérale, non vérifiée, d'un individu aux seules fins d'acter une date.

Par **KimHa**, le **27/11/2016** à **12:21**

Ont m'a parlé d'une main courante dans le cas ou, si je n'ai pas de séquelles, je n'ai pas de raison de porter plainte, c'est une forme de sécurité en somme...rnrnJe ne savais pas que mon médecin traitant pouvait m'aider dans ma démarche, je vais m'en rapprocher. rnMerci pour votre réponse